

Acte de la réunion du Conseil Recteur du 10 décembre 2005

Présences: Jean Husté, Antonio Ribot, Paola Ascoli, Vicente García Montguío, Christian Peuman et Oscar Serrano.

Absences: Marc Lalayaux, Frédéric Zuccheretti, Salvador Garcia, Michel De Kertel.

La réunion débute à 16h30 et le Président informe que Monsieur CABIAC lui a envoyé une lettre de démission.

Monsieur Ribot demande si nous avons des précisions concernant les rues de Planas.

Sont elles à l'Entité ou bien à la Mairie ?

Monsieur Garcia Montguío nous informe d'une possible sentence judiciaire dans laquelle le Juge aurait condamné la Mairie à absorber les rues de l'Entité à cause de la faillite de l'ancien promoteur.

Monsieur Serrano quant à lui nous affirme ne pas être au courant de la chose.

Monsieur Garcia Montguío nous explique que cette sentence existe bien mais date de plus de 15 années et c'est la raison pour laquelle l'équipe actuelle de la Mairie ne serait pas au courant.

Madame Ascoli explique que notre Avocat a répondu à un recours en justice en répondant que les rues sont bien la propriété de la Mairie de Pratdip.

Il est important d'avoir une réponse concrète à cette question car dans l'affirmative, nous pourrions obtenir des subventions pour les travaux d'amélioration nécessaire à l'intégration de notre urbanisation.

Il est décidé de demander à notre Avocat de nous éclairer sur ce thème et de faire les investigations pertinentes.

Le Président nous informe de la nécessité de nettoyer à nouveau la station d'épuration car elle se trouve dans un piteux état.

Monsieur Garcia Montguío explique que la société qui s'est occupé du nettoyage la fait de manière incorrecte et il est décidé de demander 3 devis pour l'exécution de ce travail.

Monsieur Serrano nous fait le plaisir de se compromettre de défendre notre cause auprès de la Mairie lors du prochain conseil municipale afin que celle-ci assume la maintenance de cette station d'épuration.

Il nous propose aussi de demander deux pistes de tennis supplémentaires et de régler le problème des sorties de Planas au frais de la Mairie.

Le Président commence à parler de la complication de notre déchetterie et de la nécessité à clôturer efficacement cet emplacement.

Madame Ascoli dit qu'avant, on payait 120€ mensuels pour vider les « conténaires » et que maintenant ça nous coûte 100€ par « conténaire » vidé.

Il est à noter que notre déchetterie est accessible à tous et même aux personnes extérieures de Planas qui trouvent plus simple de déposer leurs volumineux dans cet endroit.

Il est donc nécessaire de clôturer.

Monsieur Serrano nous propose de laisser cette réalisation en charge de la Mairie et de laisser les deux nouvelles pistes de tennis en arrière plan.

Il est à rappeler que cette année, nous avons déjà bénéficié de deux nouvelles pistes.

Le Conseil Recteur décide donc de donner priorité à l'édification de la clôture et remercie Monsieur Serrano de cette offre.

Monsieur Serrano demande d'avoir, si possible, 3 devis afin de les soumettre ce prochain jeudi au conseil communal.

Madame Ascoli se chargera de faire les démarches nécessaires pour avoir ces devis.

Monsieur Peuman informe que Monsieur Edler est venu lui demander de trouver une solution pour le problème de l'eau. Ce thème a déjà été abordé par le passé et des directives avaient été données en ce sens à notre Avocat.

Monsieur Serrano nous dit également que la Mairie ne nous a pas donné son autorisation de fournir de l'eau en dehors de notre entité.

Monsieur Peuman nous commente aussi que Monsieur Mimouni a été condamné en justice dans le cadre de cette affaire avec Edler et Monsieur Mimouni nous demande de payer son amende.

Il lui est répondu qu'il est évident que l'entité ne peut pas prendre en charge une dépense personnelle de quiconque et cela même s'il s'agit de l'ancien Président.

Pour cette raison, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Le Président demande au Conseil Recteur l'autorisation d'offrir le traditionnel cadeau de Noël aux employés de l'Entité estimé à ± 70€ par personne, tous les membres du Conseil Recteur approuvent et donnent leur accord pour cette dépense.

Monsieur Peuman nous informe avoir parlé avec Pépita, notre employée administrative, de ses arrivées tardives et répétées à notre bureau pour prendre ses fonctions.

Il est dit que son horaire est fixé de 9h00 à 13h00 par contrat et en plusieurs occasions, elle s'est présentée à 9h45 et aurait quitté le bureau vers 12h00.

Il est à nouveau évoqué le doute de confidentialité de l'employée en question et est rapporté que des informations confidentielles seraient exposées hors bureau.

Il est décidé de lui envoyer par écrit une liste des tâches qu'elle doit accomplir ainsi qu'un recensement des fautes graves qui pourraient entraîner son renvoi.

En principe, le Conseil Recteur ne souhaite pas en arriver à cette extrémité mais il est certain que si une employée ne respecte pas son horaire de travail, la confidentialité de ses tâches ou les ordres de ses supérieurs, nous n'aurions aucune autre alternative.

Madame Ascoli informe le Conseil Recteur sur la réunion effectuée en notre bureau avec la firme Acycsa le 2 décembre 2005.

Il a été discuté d'une convention que la firme « Gas Natural » a signé avec la Mairie pour que toute l'installation de gaz soit gratuite, il nous incombe seulement de prendre en charge le travail civil ; soit les tranchées. La Mairie traite également une convention similaire avec la Téléfonica. Surtout, il est parlé du projet de la FECSA dont un devis de 2 millions d'euros nous est parvenu de la compagnie électrique.

En principe, ce devis ne semble pas correct car l'Ex Président, Monsieur Mimouni, a envoyé à la FECSA une lettre disant que l'entité, de sa propre volonté, a décidé d'enterrer les câbles électriques et a demandé un projet et un devis en ce sens.

La propriété de la ligne électrique est de la compagnie FECSA et celle-ci est tenue de faire l'entretien de ses câbles.

Nous allons donc aviser la FECSA de notre intention de faire des travaux d'amélioration de notre urbanisation et leur proposer de profiter de cette occasion pour enterrer leurs câbles.

Dans les conditions actuelles, Madame Ascoli et Monsieur Garcia Montguió proposent au Conseil Recteur de ne pas inclure le département électrique dans le projet de telle manière que nous ne soyons pas obligé d'exécuter la dite installation souterraine et tenter de négocier avec la FECSA ou une autre compagnie afin de nous préoccuper seulement du travail civil et que le supplément soit à charge de la compagnie de fourniture.

Monsieur Serrano qui a été mis au courant de la situation par les membres du Conseil Recteur présents à la réunion avec ACYCSA, nous explique que lui-même et le Maire ont discuté avec la FECSA.

En cours de semaine, ils auront une réunion avec la compagnie électrique afin d'élaborer une convention comme celle du gaz et ils nous tiendront informé.

Nous les en remercions et laissons donc la Mairie se charger de ce thème et nous leurs demandons aussi d'explorer les possibilités avec d'autres compagnies.

De toute manière, il est décidé de ne pas inclure dans le projet le paragraphe des travaux électriques pour ne pas être obligé de les réaliser tels qu'actuellement ils sont demandés.

On revient à parler de la vente des parcelles 707 et C61, Monsieur Casado qui est la personne qui a réellement acheté ces terrains n'est pas disposé à rétrocéder la vente mais est disposé à payer la différence de prix pour arriver à 35.000 €.

Il est à noter qu'obliger à rétrocéder cette vente par voie judiciaire coûterait une somme importante.

Il est donc décidé de ratifier cette vente quand nous aurons perçu la différence.

La réunion se clôture à 19h00.